

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 610 519

②1 N° d'enregistrement national :

87 01507

⑤1 Int Cl⁴ : A 61 H 33/00.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 5 février 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 12 août 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *GEDOUIN Jean.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Gedouin.

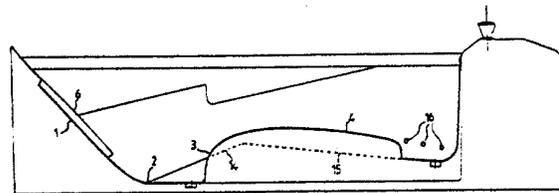
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Louis Le Guen, Cabinet Louis Le Guen.

⑤4 Baignoire d'hydromassage.

⑤7 Dans la baignoire d'hydromassage, les surfaces 14 qui supportent les cuisses montent tandis que les surfaces 15 qui se trouvent sous les jambes descendent.

Les orientations des buses d'eau disposées sous la région la plus haute du rachis sont telles que les jets n'ont pas de composantes verticales positives.



FR 2 610 519 - A1

La présente invention concerne une baignoire d'hydromassage dans laquelle les buses d'arrivée d'eau et d'air sont, pour la plupart, réparties sur les parois internes de la baignoire.

D'une manière générale, des baignoires de ce genre comportent un plan incliné de réception du dos, un fond plan sur lequel s'appuie le fessier et, à l'avant, pour recevoir les cuisses et les jambes, une surface qui prolonge le fond, ou qui monte pour donner à l'utilisateur ce qu'il est convenu d'appeler la position "relaxe".

Dans une forme de réalisation préférée, les buses d'arrivée sont des trous percés dans les parois et alimentés par des tuyaux courant sous ledites parois. Il peut en être de même des buses d'arrivée d'air. Les diamètres des buses d'arrivée d'eau peuvent varier en fonction de la région du corps sur laquelle elles dirigent leur jet. Les buses d'arrivée d'eau peuvent être réparties en groupes: un groupe arrière, un groupe médian et un groupe avant qui fonctionnent suivant une séquence programmée. Chaque groupe peut lui-même être subdivisé pour obtenir une modulation plus fine du massage. En pratique, le séquençement du fonctionnement est choisi de manière à avoir sur la circulation veineuse une action péristaltique favorisant le retour du sang au coeur.

A l'avant, les pieds sont généralement calés par un barreau transversal auquel on peut faire prendre plusieurs positions suivant la taille de l'utilisateur. Il est alors connu d'utiliser un jeu de buses de massage de la plante des pieds qui se branchent sur la paroi avant de la baignoire et qui ont des longueurs différentes selon la position du cale-pieds.

Il est reconnu qu'un plan incliné sous les cuisses et les jambes a un effet relaxant. C'est pourquoi les baignoires de massage, parmi les plus modernes, comportent des surfaces d'appui des cuisses et des jambes montant continuellement. Toutefois, cette disposition rend la sortie du bain difficile ou même impossible selon l'état de l'utilisateur et nécessite la présence d'un aide pour la sortir du bain.

Un objet de la présente invention consiste à prévoir une baignoire de massage remédiant à cet inconvénient.

Suivant une caractéristique de l'invention, il est prévu une baignoire d'hydromassage dans laquelle les surfaces supportant les

cuisses montent tandis que les surfaces se trouvant sous les jambes descendent.

Un autre inconvénient des baignoires connues résulte de l'orientation des jets d'eau attaquant la nuque et le haut des épaules de l'utilisateur. Les buses de ces jets sont logées dans un creux de la partie supportant le dos, ce creux se trouvant sous la partie supérieure du rachis. Dans les baignoires existantes, les orientations des buses sont toutes normales au fond du creux. Il en résulte que, si le niveau de la surface libre de l'eau est trop bas, les jets des buses les plus hautes ne sont pas amorties et aspergent le personnel et les murs de la salle de massage. Un autre objet de l'invention consiste à obvier cet inconvénient.

Suivant une autre caractéristique, les orientations des buses d'eau disposées sous la région la plus haute du rachis sont telles que les jets n'ont pas de composantes verticales positives.

Il apparaît alors que ces orientations ont pour résultat une meilleure attaque du haut des épaules.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue en coupe longitudinale d'une baignoire suivant l'invention, et

la Fig. 2 est une vue en plan de la baignoire de la Fig. 1.

La coupe de la Fig. 1 fait apparaître, en traits pleins, la ligne de la surface interne de la baignoire qui se trouve dans le plan de symétrie longitudinal. Cette ligne comprend, de gauche à droite en regardant le dessin, une portion descendante 1, une portion horizontale 2, une portion montante 3 et une portion légèrement descendante 4.

Comme le montre la Fig. 2, la portion de ligne 1 correspond, dans sa partie médiane au fond d'un creux allongé 5 de part et d'autre duquel deux surfaces relativement étendues 6 et 7 soutiennent le dos de l'utilisateur. La ligne de plus grande pente des surfaces 6 et 7 fait approximativement un angle de 42° avec la verticale. Un tel angle assure à l'utilisateur une flottabilité négative si bien que son dos se trouve bien appliqué contre les surfaces 6 et 7.

Dans le fond du creux 5 débouchent des orifices de jets d'eau de massage 8 groupés en deux rangées longitudinales. Les orifices 8 les plus hauts, par exemple les quatre premiers dans chaque rangée, ont une orientation de jet qui n'est pas normale à la surface du fond du creux 5. En pratique, on donne aux jets de ces orifices 8 supérieurs une composante verticale descendante. Ainsi, les risques d'aspersion en dehors de la baignoire sont considérablement réduits et l'angle d'attaque des jets sur le haut des épaules est amélioré. Par ailleurs, une commande appropriée permet de condamner les plus hauts de ces orifices supérieurs 8 en fonction du remplissage de la baignoire et de la taille de l'utilisateur. Les autres trous 8 du creux 5 peuvent avoir une direction normale à sa surface, car ils débouchent toujours au-dessous de la surface libre de l'eau.

La portion de ligne 2 définit une rigole d'évacuation bordée, de chaque côté, de surfaces montantes. La partie basse de la portion de ligne 3 correspond à une surface sensiblement verticale.

La partie supérieure de la portion de ligne 3, de pente atténuée par rapport à la partie basse, correspond au début d'un renflement médian 9 du fond de la baignoire servant à loger des jets de massage dirigés vers l'intérieur des cuisses et des jambes. La portion de ligne 4 correspond à la partie la plus à droite du renflement 9.

De part et d'autre du renflement 9, se trouvent créées, avec les parois latérales 10 et 11 de la baignoire, deux gouttières 12 et 13, dans lesquelles se logent les jambes de l'utilisateur.

A la Fig. 1, on a représenté en traits tirets la ligne de fond longitudinale de la gouttière 12. Cette ligne comprend une partie montante 14, qui rejoint par un arrondi le bas de la ligne 1 de part et d'autre de la portion de ligne 2, et une partie légèrement descendante 15. La surface de gouttière jouxtant la partie 14 supporte la face inférieure de la cuisse tandis que la surface jouxtant la partie 15 supporte la face inférieure de la jambe.

Dans chacune des surfaces internes des parois latérales 10 et 11, à l'avant et au-dessus des gouttières 12 et 13, sont prévus plusieurs trous borgnes 16 alignés parallèlement à la direction descendante des parties avant des gouttières. Les trous 16 servent à recevoir, par paire, un cale-pied, dont la position est ainsi réglée-

ble.

Les cale-pied ont pour fonction, d'une part, de stabiliser l'utilisateur dans la baignoire et, d'autre part, de décoller les jambes du fond des gouttières 12 et 13 afin que les jets d'eau qui en sortent soient efficaces. De plus, quand les pieds sont appuyés sur le cale-pied, les jambes sont relevées si bien que la position de l'utilisateur correspond à la position de "relaxe".

REVENDEICATIONS

1) Baignoire d'hydromassage comportant un plan incliné de réception du dos, un fond plan d'appui du fessier et des gouttières de réception des cuisses et des jambes, caractérisée en ce que les surfaces (14) supportant les cuisses montent tandis que les surfaces (15) se trouvant sous les jambes descendent.

2) Baignoire suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les orientations des buses d'eau disposées sous la région la plus haute du rachis sont telles que les jets n'ont pas de composantes verticales positives.

3) Baignoire suivant la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que l'angle de la surface d'appui du dos fait, avec la verticale, un angle d'environ 42° .

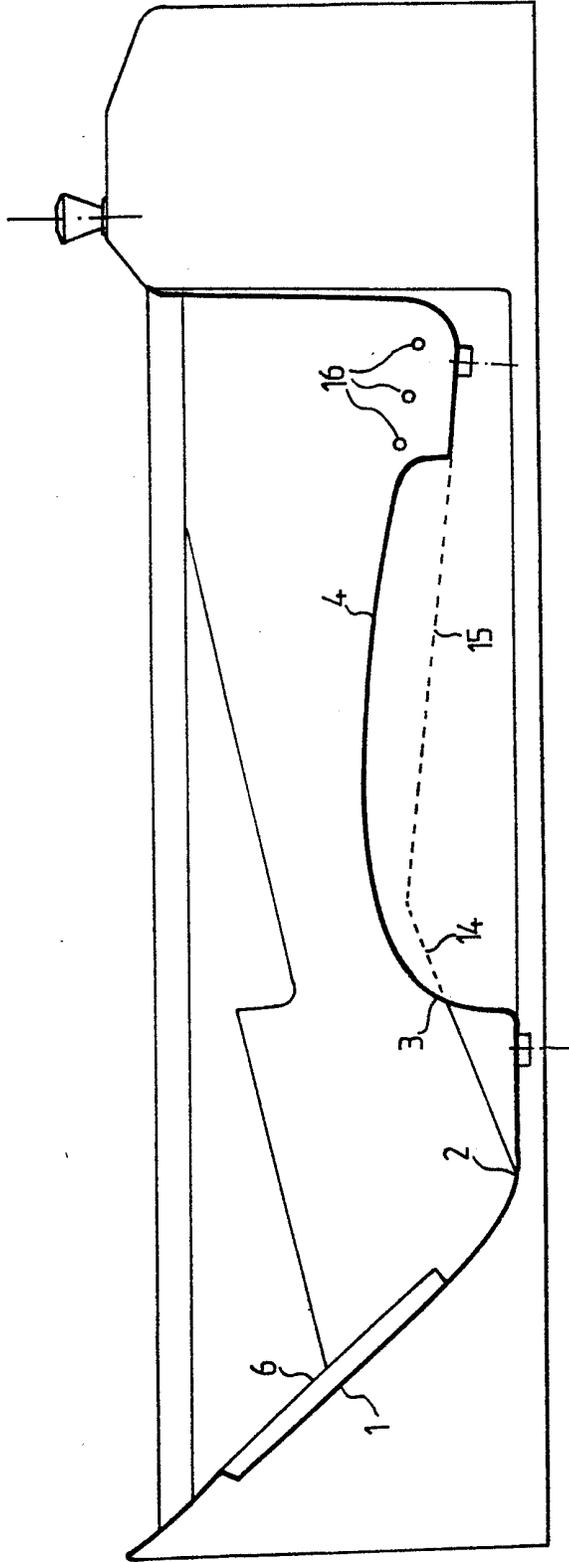


FIG. 1

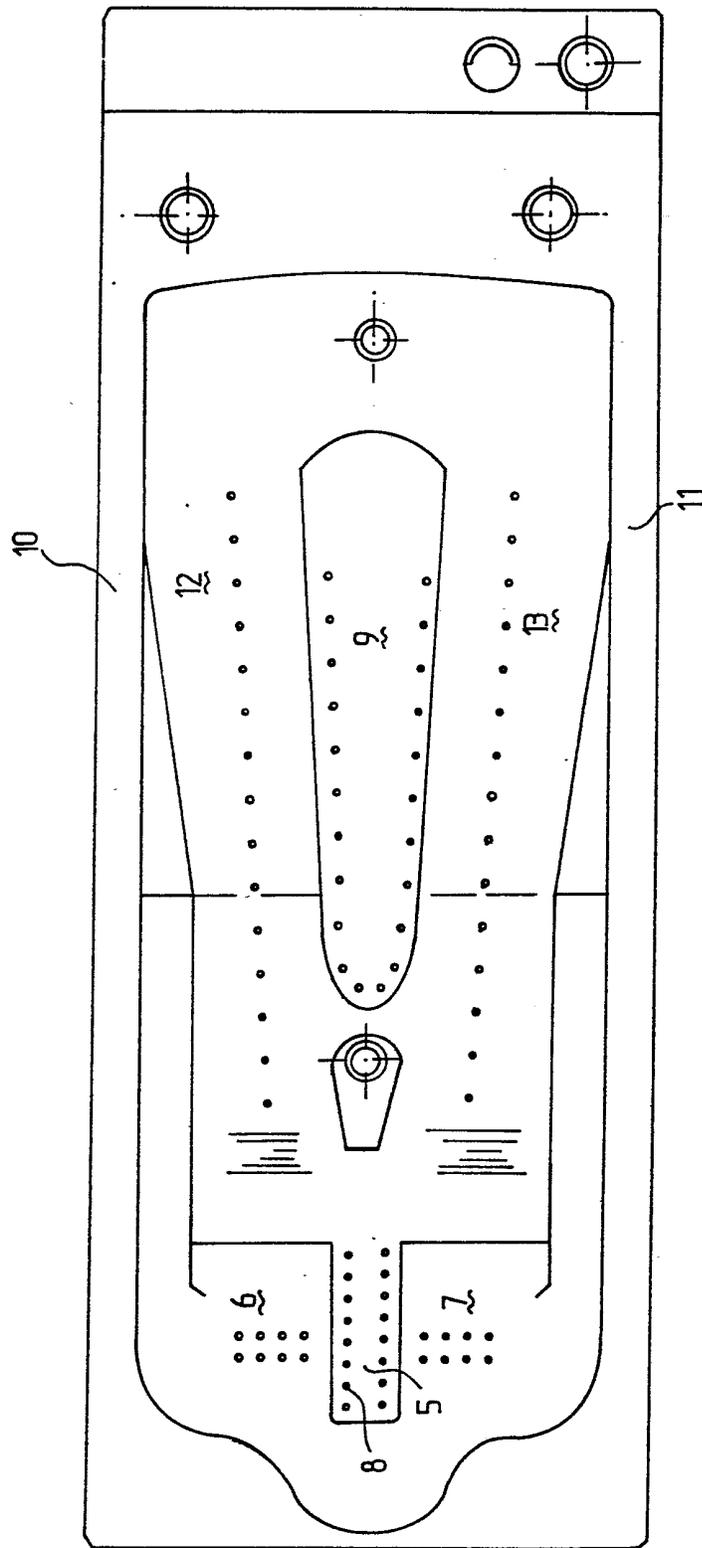


FIG. 2